



Comité Départemental de la Manche de Basket.

Règlement et organisation du championnat loisir

2024 / 2025

Le règlement pour le championnat loisir est le règlement officiel de basket FFBB, il comporte cependant quelques particularités.

Toute personne participant au championnat loisir doit être licenciée FFBB.

Il est possible d'avoir une licence compétition sous réserve d'une participation de deux matchs maximums en championnat officiel.

Il est autorisé d'avoir une licence d'un autre club mais interdiction de participer avec deux équipes différentes.

Si un club a deux équipes interdiction de jouer dans les deux équipes.

Chaque équipe doit au moins avoir une joueuse féminine, la joueuse doit rentrer dans chaque quart temps sauf cas de blessure.

Dans le cas où l'équipe possède plusieurs joueuses féminines il est obligatoire d'avoir au moins une joueuse féminine présente sur le terrain.

Durée des rencontres :

Les rencontres durent 4x10 minutes avec une mi-temps de 10 minutes, chaque équipe possède le même nombre de temps morts qu'en championnat officiel.

En cas d'égalité un maximum de deux prolongations.

Si égalité à la fin des deux prolongations, chaque équipe tirera cinq lancers francs jusqu'à déterminer le vainqueur.

Ballon :

Le ballon est un ballon taille 7, cependant les équipes peuvent se mettre d'accord pour jouer avec un ballon taille 6.

Arbitrage et OTM :

L'équipe recevant doit fournir un arbitre et doit gérer la table de marque.

Le nombre de fautes est comptabilisé comme une rencontre normale.

L'E-Marque est obligatoire, le fichier doit être envoyé au comité départemental, cependant si un club rencontre un problème il est autorisé de faire une feuille papier.

Règles du jeu :

Comme dit plus haut le règlement applicable est le règlement officiel FFBB, cependant il est interdit de contrer une joueuse féminine, possibilité de mettre les bras en l'air sans contrer, si la joueuse est contrée les deux points seront accordés.

Le but du championnat loisir est de se retrouver pour participer à des rencontres en toute convivialité et dans le respect du fairplay.

Le club recevant organise un pot de l'amitié à l'issue de la rencontre.

Championnat :

Le championnat est prévu de démarrer à partir du 1^{er} novembre pour se terminer fin mai.

Des rencontres amicales pourront être organisées avant le début du championnat.

La commission proposera un calendrier de matchs en fonction du nombre d'équipes inscrites, le championnat est prévu en rencontres aller et retour.

L'équipe recevant devra contacter son adversaire pour se mettre d'accord sur une date, dans un délai de trois semaines de la date prévue de la rencontre.

Ce délai peut être décalé dans la mesure où les rencontres doivent être terminées pour fin mai, mais doit demeurer raisonnable.

Engagement :

Chaque club participant s'engage à respecter ce présent règlement, si la commission constate qu'un club ne respecte pas son engagement il sera exclu du championnat.

Je soussigné responsable du basket loisir pour le club de s'engage à respecter le règlement et l'organisation proposée par le Comité départemental de la Manche de basket.

Le club engage équipe(s) dans le championnat loisir.

Fait à Le

Signature :

Document à retourner au comité Départemental pour le 15 octobre 2024.

cdmbasket@orange.fr